

2.7 L'obtention d'un écolabel coûte-t-elle cher aux entreprises ?

L'obtention d'un écolabel génère des dépenses pour l'entreprise : frais de dossier, visite d'audit, droits d'usage de la marque, tests des produits, etc. Ces frais peuvent atteindre quelques milliers d'euros par an. Ils sont proportionnels au chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise sur ses produits écolabellisés et plafonnés à 25 000 € (écolabel européen) ou 9 000 € (écolabel français / NF-Environnement) de cotisation annuelle par famille de produits. Les coûts pour l'entreprise sont réduits si elle possède déjà un système de management de la qualité et des procédures de suivi de sa production.

L'écolabellisation constitue, pour l'entreprise, un **investissement** visant à la promotion de ses produits. S'agissant des produits bénéficiant d'une large diffusion, les coûts inhérents à la certification sont amortis assez rapidement et interviennent très peu dans la fixation du prix de vente final du produit.